

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MEBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. 15 f.
Six mois. 26
Un an. 52

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes.
— On traite à forfait. —

ROUBAIX, 11 MARS 1871

Voir aux dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques
(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 9 mars.

Une tentative a été faite par des marins pour remplacer le drapeau rouge par le drapeau tricolore sur la colonne de Juillet. Le drapeau rouge a été maintenu et les marins jetés en prison. Trois fourgons de munitions ont été pillés dans la rue.

Deux mobiles sont blessés.

Les canons de Montmartre commandent la rue Richelieu.

Paris, 10 mars.

La situation est la même à Montmartre. Il n'y a eu aucun incident. Paris est tranquille.

On assure que la Banque de France ne publiera pas de bilan avant la huitaine.

Le service de la télégraphie privée entre Paris et les départements ne pourra pas être repris avant plusieurs jours.

Jusqu'à présent, les dépêches des ambassadeurs eux-mêmes ne sont pas admises à circuler par le bureau de Versailles, qui continue seul l'intermédiaire avec les départements.

Rente, 51; Emprunt, 51-85; Italien, 53-65; Banque, 27-40; Lyon, 822; Nord, 967; Orléans, 767; Autrichiens, 780; Lombards, 252.

Bordeaux, 8 mars.

Un décret du 7, considérant qu'il y a lieu d'approuver la création de troupes d'infanterie qui ont été urgentement nécessaires à Bordeaux, depuis la promulgation du décret d'octobre, approuve la formation de sept régiments de marche actuellement constitués.

Un autre décret dissout l'état-major du corps d'armée du Havre, des forces réunies dans le Cotentin, de l'armée de Bretagne, de l'armée des Vosges, de la seconde armée, du 25° corps d'armée, des forces réunies dans l'Ain et la Savoie et de tous les camps d'instruction ou stratégiques.

Le Havre, 9 mars.

Les Allemands ont évacué le département du Calvados et la partie du département de l'Eure située sur la rive gauche de la Seine.

Le service des postes françaises est rétabli.

Londres, 10 mars.

Chambre des Communes. — Sir H. Storks dit que la réorganisation de l'armée est impossible sans l'abolition de l'achat des grades.

Il ne croit pas le service obligatoire possible.

Les articles du projet ne réorganisaient pas seulement l'armée, mais déterminaient les devoirs et la responsabilité de tous les officiers.

La discussion est ajournée.

Une protestation circule à la Bourse de Londres contre l'introduction de l'emprunt russe pendant la conférence.

Elle a déjà eu pour effet d'arrêter beaucoup de souscriptions.

Il a été lancé des invitations à la souscription pour l'emprunt américain.

On lit dans le Journal officiel :

Au moment où vont s'ouvrir les négociations qui nous conduiront à la conclusion d'un traité de paix définitif, chacun de nous doit se pénétrer de la gravité de notre douloureuse situation et de l'importance capitale des pénibles devoirs qu'elle nous impose. Nous traversons une des plus cruelles épreuves qui puissent être infligées à une nation. Nous ne pouvons nous en sauver que par le bon sens et la ferme volonté d'en finir avec les faiblesses et les chimères.

Après avoir follement abdiqué au profit d'un pouvoir infatué de lui-même, la France a reconnu trop tard qu'elle était menée à l'abîme ; maintenant qu'elle y est tombée, c'est en elle seule qu'elle doit chercher la force qui l'en tirera. Aussi s'est-elle tout d'abord constituée en République, parce que la République, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous et pour tous, peut seule unir les âmes et les préparer à de nécessaires sacrifices. Ce serait donc un crime contre le pays que de l'attaquer par des intrigues ou des violences ayant pour but le succès d'une minorité monarchique ou dictatoriale.

Ce ne serait pas un moindre crime de semer la division, de fomenter des troubles, de créer des agitations, au profit de quelques ambitieux. Nous sommes à une heure où le plus grand patriotisme consiste à se soumettre à la discipline sociale et à l'obéissance aux lois. Ceux qui se font un jeu de les transgresser deviennent des ennemis publics, méritant toutes les sévérités de l'opinion d'abord, de la répression légale ensuite. Ceux qui veulent le maintien de la République et le retour à la prospérité, veulent par la même le travail régulier, l'ordre dans la rue, l'obéissance aux chefs légitimes, le respect du droit de chacun. Au contraire, prêcher et pratiquer le mépris des lois, déshonorer la presse par l'injure et la calomnie, substituer des pouvoirs occultes à l'autorité légale, c'est faire œuvre de mauvais citoyen, c'est ruiner la République et ramener le despotisme.

C'est pis encore, c'est retarder l'évacuation étrangère et peut-être nous exposer à une plus complète et plus terrible occupation. Sachons, en effet, envisager notre situation sans illusion. Nous avons été vaincus. Près de la moitié de notre sol a été au pouvoir d'un million d'Allemands ; ils nous ont imposé la charge d'une indemnité écrasante de cinq milliards ; ils n'abandonneront pas leur gage avant d'avoir été payés. Or, nous ne pouvons trouver des ressources que dans le crédit, et ce crédit nous ne pouvons l'obtenir qu'à force d'économie, de sagesse, de bonne conduite.

Nous n'avons pas une minute à perdre pour nous remettre au travail, notre seul salut, et c'est à ce moment suprême que nous aurions la triste folie de nous livrer à des dissensions civiles ! Nous souffririons que quelques hommes incapables de dire ce qu'ils veulent troublassent la cité par des entrepri-

ses criminelles ! Nous faisons un appel à la raison de nos concitoyens, et nous sommes sûrs qu'elle rendra impossibles de pareilles tentatives.

Nos négociateurs vont avoir à débattre de graves, de difficiles, de douloureuses questions. Avec quelle autorité le pourront-ils faire, si on leur répète cette objection tant de fois opposée par nos adversaires : Vous n'êtes pas un gouvernement ; on vous insulte, on vous déshonore, on vous tient en échec ; vous ne pouvez offrir aucune garantie sérieuse de stabilité. Si, alors qu'ils se réunissent pour traiter, nos négociateurs ont à redouter des séditions, ils échoueront, comme au 31 octobre, lorsque l'Assemblée de l'Hôtel-de-Ville a autorisé l'ennemi à nous refuser l'armistice qui eût pu nous sauver.

Aujourd'hui encore, nous avons besoin de toute notre force pour lutter contre un adversaire habile et victorieux ; cette force, nous la puiserons surtout dans l'opinion, qui ne nous sera favorable qu'autant que nous saurons nous la concilier par notre union, notre sagesse, notre dignité dans le malheur. Jamais une nation n'a eu un intérêt plus direct à pratiquer les véritables vertus civiques.

C'est pour l'avoir oublié que nous souffrons, et par la grandeur même du mal qui nous accable, nous devons comprendre la nécessité absolue de profiter de la leçon et de placer notre refuge dans la connaissance et le respect de notre devoir.

Le Gouvernement met son honneur à fonder la République. Il la défendra énergiquement, avec la ferme dessein de lui donner pour base le crédit, sans lequel la richesse publique ne peut naître ; le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, qui seuls lui permettront de préparer une ère de réparation et de paix.

Le Journal officiel vient de publier une sorte de proclamation, qui indique l'intention bien arrêtée, de la part du gouvernement, de fonder la République.

Depuis deux jours l'apparition de ce document était annoncée. Le Journal de Paris avait signalé, le premier, cette note importante, signée par M. Thiers, et déclarant que la République étant la forme de gouvernement acceptée par le pays, il entend la respecter et la faire respecter par tous.

Il manque à ce document la signature du Président du Pouvoir exécutif.

M. Thiers a déclaré vouloir n'accepter qu'un pouvoir provisoire ; il a pris l'engagement de remettre ses pouvoirs à la nation aussitôt après la conclusion de la paix, et de la consulter alors sur le genre de Constitution qu'elle entendrait se donner.

A l'heure qu'il est, la nation n'a pas encore été consultée.

Le gouvernement qui « met son honneur à fonder la République » a-t-il la prétention de s'imposer ?

Que devient, dans ce cas, la parole de M. Thiers ? — J. N.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. Grévy.

Séance du 7 mars

A deux heures et demie la séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Tirard, appelé à Paris par ses fonctions, demande un congé de huit jours.

M. JULES FAVRE écrit au président de l'Assemblée la lettre suivante :

« Je crains d'arriver trop tard, les préoccupations qui m'ont absorbé jusqu'ici m'ont empêché de vous écrire plus tôt ; s'il en est temps encore, je vous prie de faire savoir à la Chambre que j'opte pour mes compatriotes de Lyon. »

M. LE PRÉSIDENT. — M. Jules Favre étant encore dans les délais, son option est admise.

M. BENOIST D'AZY déclare opter pour le département de la Nièvre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois lire une lettre de M. Glais Bizoïn ainsi conçue :

« Dans la séance du 4 mars, M. de Lorgeuil a déclaré qu'il voulait mettre en accusation les membres de la délégation de Tours et de Bordeaux. »

« Je le somme, au nom de l'honneur, de tenir l'engagement devant lequel il semble reculer. »

M. DE LORGEUIL. — M. Glais Bizoïn, que je connais assez bien puisqu'il a été mon collègue au sein du conseil général des Côtes-du-Nord, doit très-bien savoir que je ne recule jamais lorsque j'ai fait un pas en avant. Je m'occupe de rédiger la demande à fin de mise en accusation et de la soumettre à plusieurs de mes collègues.

Seulement, vous comprenez que comme il y a un assez grand nombre de faits coupables, il y aura un assez grand nombre de coaccusés, et il me faut le temps de les rédiger. (Rires. Très-bien !)

M. GERMAIN. — J'avais pris la liberté de demander à la Chambre d'ouvrir un crédit pour que M. le ministre ne puisse pas indéfiniment dans les coffres de la Banque ; il ne faut pas oublier, en effet, que l'argent emprunté ainsi revient à un taux très-élevé, et que la différence d'intérêts représente environ 500,000 fr. par semaine ou 80,000 fr. par jour. Je voulais aussi demander à M. le ministre des finances combien de temps il compte vendre du 3 0/0 sans autorisation ; non-seulement il y a à chaque chose qui n'est pas légale, mais dont le résultat est de déprécier le cours de la rente et de rendre ainsi plus onéreux les emprunts que nous allons être obligés de faire.

Un membre. — Le rapport, au nom de la commission des finances, a été déposé.

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez donc venir la question à la tribune ; mieux eût valu ajourner votre motion, surtout en l'absence de M. le ministre des finances.

M. JULES SIMON. — A cette occasion, je ferai remarquer que les interpellations ne devraient être faites à la Chambre qu'après avoir été communiquées ; il faut qu'une sorte de confiance parlementaire nous fasse crédit de quelques jours ; nous ne pouvons rétablir et réorganiser toutes choses en un jour. Nous aurons à prendre alors l'avis de M. Germain, si compétent en matière financière.

Une proposition est déposée qui tend à la réorganisation aussi prompte que possible des administrations municipales.

Un membre remet sur le bureau une proposition tendant à la suppression immédiate des commissions municipales. L'auteur dit que sa proposition tend surtout à enlever la direction du suffrage à MM. les préfets. (Très bien !)

UN DES DÉPUTÉS DE LA MEURTHE, au nom de ses collègues de la représentation de ce département, dépose une proposition qui a pour but de faire payer le plus promptement possible par toute la France les indemnités de guerre, les contributions de guerre et réquisitions de toute nature.

Voix. — Indiquez-nous les moyens.

M. LE PRÉSIDENT. — Renvoyée à la commission d'initiative.

Une proposition, signée par trente-deux députés, est déposée, tendant à ce qu'il soit créé le plus promptement possible un ministère de l'agriculture dont les attributions sont déterminées par l'auteur de la proposition.

Renvoi est prononcé à la commission d'initiative.

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE, au nom du 6e bureau, présente le rapport sur l'élection de M. Lemoel, nommé dans le département de la Manche, et conclut à l'admission de ce député qui, préfet dans le département, a donné sa démission dans les délais fixés par le décret, et qui, au surplus, avait, dans les précédentes élections, obtenu, malgré l'obstacle des candidatures officielles, une importante minorité.

L'Assemblée réserve la question comme elle a fait pour les autres candidats qui ont été fonctionnaires.

Autre rapport au nom du 8e bureau pour la validation de l'élection de M. Lignier, dans l'Aube.

Malgré les conclusions favorables du rapporteur, la validation est également réservée à raison de la question d'incompatibilité.

On passe aux élections du département de la Vaucluse, qui ont été l'objet de nombreuses protestations, et sérieusement contestées au sein du bureau.

Les cinq députés élus sont MM. Gent, Taxile Delord, Cyprien Pontjard, Naquet et Elzéar Barth.

De nombreux abus, des actes de violence auraient été signalés. C'est ainsi qu'un nombre des irrégularités on a relevé, ce fait que, dans une circonscription, le nombre des votants aurait dépassé de 337 celui des électeurs qui aurait pris part aux votes.

Tout contribuait, dans la Vaucluse, à animer les esprits. Nous trouvons une preuve de l'excitation des passions dans une protestation imprimée en gros caractères sur papier rouge, (Sourires à gauche) et au bas de laquelle on lisait les noms des cinq candidats. Voici comment se terminait cette proclamation :

« Sachez surtout ceci : c'est que la guerre civile est imminente si la réaction compose la majorité de l'Assemblée nationale. Quant à nous, nous jurons de conserver la République, ou de la remplacer, si l'on veut la renverser par la révolution. »

Les faits, ajoute le rapporteur, sont en rapport avec les actes. C'est ainsi que les candidats de la liste modérée ont été mis en état d'arrestation et retenus plusieurs jours en prison. D'autres ont été mis dans l'impossibilité de voter. Il convient de reconnaître qu'il y a eu en faveur des élus une majorité d'environ 3,000 voix, mais votre bureau n'a pas cru devoir adopter cette doctrine un peu matérialiste, qui ne consiste qu'à supputer les chiffres et à négliger la valeur morale d'une élection ; il a pensé, au contraire, que la Chambre avait surtout la mission de moraliser le suffrage universel. (Très-bien.) Qui pourrait, en effet, mesurer la pression qui peut s'exercer au moyen d'actes tels que ceux que je viens d'exposer,

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 12 MARS 1871.

— 33 —

LES DAMNÉS

DE L'INDE

PAR MÉRÉY

DEUXIÈME PARTIE

VIII

SUITE

Ainsi équipé, le noble comte Raymond de Clavières marcha à la délivrance de Despremons, l'heureux mari de la plus belle des créoles de l'Inde. Jamais acte chevaleresque n'a mieux illustré un blason.

Pour monter la colline des Pirates, il fallait bien se garder de suivre le sentier battu. Surcouf n'était pas homme à com-

mettre une sottise pareille. Le succès des entreprises dépend de l'observation minutieuse et toutes les précautions de détail. Hélas ! les plus grands empires ne se sont pas écroulés pour des fautes éclatantes ; l'oubli des détails amène les hautes chutes. Un grain de sable négligé fait tomber un colosse. L'histoire est sablée de ces petits grains.

Réussir, c'est jouer aux échecs avec une pensée de pure distraction ; c'est entrer dans l'esprit de son adversaire et deviner ce qu'il trame contre vous ; c'est se recueillir dans son esprit pour savoir mieux cacher son plan et donner le change ; c'est destituer cette fatalité aléatoire qu'on nomme le hasard et l'enchaîner avec les nœuds invincibles de la combinaison ; c'est se mettre au-dessus de cette abstraction que les étourdis appellent le bonheur, en prévoyant tout ce que le succès peut craindre dans une lutte engagée avec l'homme, être ferme toujours borné dans ses ressources, toujours vaincu, quand un génie supérieur l'attaque avec une intelligence calme et un calcul acharné.

Surcouf était un très-habile joueur d'échecs, comme son illustre compatriote et son ami, de la Bourdonnais, le petit-fils du gouverneur de l'Inde. Surcouf a toujours réussi ; était-il heureux ? de la Bourdonnais a toujours vaincu ses adversaires ; était-il heureux ? Le bonheur, c'est l'intelligence au suprême degré.

Les vieux marins de l'Inde savent que Surcouf a mis trois bonnes heures pour

gravir une colline dont on peut atteindre le sommet en dix minutes.

— Il suffisait, disait-il, d'un oiseau criard, réveillé en sursaut, dans une heure de la nuit où tout dort dans les bois, pour donner l'alarme aux bandits.

Surcouf, doué d'une dextérité merveilleuse, écartait les branches avec cette délicatesse de mouvements qu'on réserve aux sensitifs ; il les élevait en voûte, et les rendait avec les mêmes précautions à leur état naturel, lorsque tous ses hommes avaient passé. Il fallut opérer ainsi, jusqu'au sommet. La colline garda son silence. Jusqu'à ce moment l'intelligence et l'adresse avaient fait le bonheur.

Le tour du courage était venu.

Perçant avec le sommet de sa tête le repaire des bandits, Surcouf vit, à vingt pas, sur un terrain nu, la capitale de Timor : un amas assez considérable de huttes de bambou. Quelques étoiles trouaient le plomb d'un ciel orageux en ce moment, et laissent distinguer dans son étendue cet étonnant nid de tigres humains.

Le marin breton prit d'une main un pistolet à sa ceinture et de l'autre sa hache d'abordage, et se tarrant vers les siens et se grandissant de toute sa taille de héros, il fit le geste qui commande l'extermination et s'élança le premier sur le repaire des forbans.

IX

Les pirates ne dorment que d'un œil, dit un proverbe de l'Archipel. Au premier coup de foudre tombé sur la première hutte, toute la bande infernale se réveilla en sursaut et prit les armes. Au même instant le canon gronda dans la caraque, et son fracas fut répété à l'infini par les échos des solitudes. Les plus déterminés et les moins intelligents parmi les pirates se précipitèrent sur le chemin de la mer pour défendre leurs pirogues et repousser une descente du haut des falaises de roc qui bordent le rivage. La ruse de Surcouf diminua ainsi le danger. Un combat terrible s'engagea au premier carrefour des huttes, là où vinrent se réunir les pirates qui n'étaient pas descendus à la mer.

Les marins attendaient les bandits devant les huttes, et comme ils étaient tous doués d'une force prodigieuse, ils les assommaient d'un coup de hache, et se précipitaient ensuite sur les masses sombres avec une furie d'élan qui appliquait l'abordage au combat de terre.

Surcouf était partout ; rien ne résistait à cet homme surhumain, qui passait entre le fer et le feu comme un projectile du ciel, renversant tout sur son passage, frappant des deux mains, écrasant du pied, épouvantant avec sa voix, toujours debout sur des cadavres, toujours défilant les blessures et la mort, comme

des accidents impossibles, des accidents repoussés par épiderme de bronze trempé par un ange dans le Styx des chrétiens.

A côté de lui, le comte Raymond, calme et gracieux comme dans un assaut d'escrime, maniait une de ces longues et foudroyantes épées du moyen-âge, glaive d'archange exterminateur, trop lourdes pour les bras d'aujourd'hui, et qui trouaient autrefois les masses sarrasines aux gigantesques batailles de Damiette et de Mansourah.

Le prisonnier délivré, Alban Réveot, exécutant le jeu irrésistible de sa masse d'armes, emportait dans un tourbillon d'éclair les cris, les poignards, les lances, les javalots, toute la ferraille empoisonnée sortie des arsenaux malaisiens.

Le canon grondait toujours du côté de la mer, et avec des sons si distincts, si rapprochés, que les pirates, se croyant exposés à un feu d'artillerie, regardaient la lutte comme impossible et fuyaient à travers les bois en abandonnant leur repaire inondé de sang et jonché de morts.

Le soleil se leva tout à coup comme un spectateur curieux qui se montre quand la bataille est finie et vient féliciter les vainqueurs.

Le comte Raymond se servit du soleil comme d'un flambeau pour commencer ses recherches et découvrir dans les huttes du repaire le comte Despremons. Personne n'y songeait. Toutes les pensées se tournaient déjà vers une seconde bataille qu'il fallait nécessairement livrer